Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026107DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN VILLE/CCAS

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026107DE-DE

Délibération N°2026/107 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN VILLE/CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 251-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique prévoyant la création d'un Comité Social Territorial dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ;

CONSIDÉRANT qu'il peut être décidé par délibération des organes délibérants des collectivités territoriales et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun, compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents ;

CONSIDÉRANT que le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;

CONSIDÉRANT que la consultation des organisations syndicales a eu lieu le *14 avril 2026*, soit au moins 6 mois avant la date du scrutin qui aura lieu le *10 décembre 2026* ;

CONSIDÉRANT donc l'obligation de disposer d'un Comité Social Territorial pour l'ensemble des agents de la Ville et du CCAS de Châteaubourg au vu des effectifs de la collectivité au *1er janvier 2026* ;

Au regard des effectifs, la Ville de Châteaubourg peut décider de créer un CST commun à la Ville et au CCAS et a la possibilité de fixer le nombre de représentants dans chaque collège de 3 à 5 membres tout en décidant de maintenir ou non la parité numérique.

Il doit être décidé également du recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Suite à la présentation du sujet en commission 5 du *27 avril 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

1°) DE CRÉER un Comité Social Territorial Commun compétent pour les agents de la Ville et du CCAS de Châteaubourg ;

2°) DE FIXER le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 et en nombre égal le nombre de suppléants (4 également) ;

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026107DE-DE

3°) DE MAINTENIR la parité numérique et de fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4 et en nombre égal le nombre de suppléants (4 également) ;

4°) D'AUTORISER le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;

5°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mesdames Mélanie POULAIN-JAMILLOUX et **Mathilde RAULT**, **Messieurs Éric QUIVIGER** et **Patrick PÉTIGNY** se sont abstenus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 23**	**Contre : 0**	**Abstentions : 4**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**